

ces éminentes qualités qui dès lors vous ont acquis notre respect et notre affection. Vous avez cet amour traditionnel de la science qui a fait identifier avec les Universités tant de grands docteurs de votre Ordre . . . Nous nous rappelons aussi que c'est parmi les enfants de saint François que le dogme de l'Immaculée Conception a trouvé tant et de si illustres champions . . . Nous vous acclamons donc comme le Délégué Apostolique aux Etats-Unis . . . »

Dans sa réponse, Mgr Falconio remercia Monseigneur le Recteur des sentiments qu'il exprimait au nom de l'Université. Il rappela l'affection de Léon XIII pour cette grande institution des catholiques américains et les témoignages qu'il en avait donnés. Il félicita le corps universitaire de sa soumission aux enseignements du Saint Père.

Un Congrès franciscain aux Indes. — L'Europe n'aura plus désormais le monopole des assises franciscaines : un Congrès du Tiers-Ordre se prépare aux Indes, sous la direction du R. P. François, capucin. Les Archevêques et Evêques ont approuvé et encouragé l'entreprise, et une bénédiction spéciale du Saint Père lui est un gage de réussite.

France. — Toutes nos Revues franciscaines de France dans leur N° de janvier semblent préparer leurs lecteurs à la dispersion prochaine. La situation en effet est plus qu'alarmante, elle paraît désespérée pour les Congrégations et pour l'Eglise en France. Voici quelques extraits d'une lettre de France qui nous dépeint la situation :

« Pour vous, sur la terre canadienne, cette année sera une année de travail dans le champ du Père de famille. Pour nous, pauvres traqués et condamnés à l'exil, ce sera une dure année. Elle s'annonce comme terrible pour l'Eglise de France. Après tout, si les religieux dont la mort est décrétée depuis longtemps, font le sacrifice de tout quitter, jusqu'à leurs œuvres, et leur patrie, ils le feront guidés par des vues surnaturelles. En ce qui les concerne, il y a demi-mal : je dirai même qu'il y a un bienfait, puisque la persécution les associe à la Passion de Notre-Seigneur. Le côté terrifiant est l'abandon de toutes les œuvres créées à grand'peine depuis 40, 50 et 60 ans. Tout va être détruit. Avec les lois aggravantes admises par la commission de la Chambre des députés, il ne sera même plus possible de s'occuper d'une œuvre quelconque : Tiers-Ordre, rosaire, chemin de la croix, etc. Dès lors qu'un seul religieux sera là, sa présence constituera un délit, parce qu'il formera à lui seul une congrégation. Aussi un journal impartial en cette matière, je parle du Journal des Débats dont la rédaction est si correcte, si pacifique et si juste, a fait remarquer judicieusement qu'il sera impossible à quelque religieux que ce soit de demeurer en France. Partout où il résidera il sera considéré comme reformant sa congrégation. Telle est l'iniquité gouvernementale ! Voyez même jusqu'où elle va. Il y a quelques semaines un commissaire de police se présenta dans